

Durée de la session : 3,5 h

Domaine de formation : ELU0604 – Gestion des conflits / conflits de voisinage

Prérequis : Avoir suivi le module 1 : Module d'approche à la médiation pour les collectivités

Avoir suivi le module 2 : La médiation administrative : de la prévention à la résolution de conflit

Public : Elus, Collaborateurs d'élus, Cadres administratifs, Agents de la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- S'emparer de la médiation comme alternative au contentieux
- Instituer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

Le programme :

Connaitre le cadre juridique de la médiation territoriale

Découvrir les enjeux de la médiation territoriale

- Une gestion extra-judiciaire des conflits,
- Un enjeu démocratique,
- Dans le cadre d'une politique d'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen

Installer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

- Faire délibérer l'assemblée délibérante
 - Préciser le périmètre d'intervention
- * étude de cas

Devenir médiateur territorial

- Conditions légales pour être médiateur territorial
- Déontologie et éthique du médiateur

Les points forts de la formation :

Une formatrice praticienne expérimentée et passionnée, forte d'une expérience de plus de 15 ans dans les collectivités territoriales

Cette formation dispensée par une cadre territorial elle-même médiatrice permet d'appréhender la médiation territoriale en tant qu'outil alternatif au contentieux et qui participe à l'apaisement des relations avec les élus et les administrés ou usagers des services publics. Cette formation donne toutes les clés pour installer un médiateur territorial dans sa collectivité (communes, départements, régions ou EPCI).

Modalités pédagogiques :

Travail collectif

Etude de cas

Evaluation des acquis :

Des QCM sont utilisés pour mesurer le niveau des apprenants.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>

Les résultats attendus :

Attestation de fin de formation

Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL

Titulaire d'un Master 2 de Droit public, Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL est juriste territoriale au sein du service juridique mutualisé de la Ville et de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Elle exerce depuis plus de 15 ans au sein des collectivités locales. Son cœur de métier l'a amenée sur la voie de la médiation administrative en tant que représentante de l'administration. Elle devient médiatrice suite à l'obtention d'un diplôme de médiation et règlement des conflits à l'Université de La Rochelle. Assermentée, elle conduit, de manière accessoire à son activité principale, aussi bien des médiations judiciaires qu'administratives et intervient en co-médiation au sein des organisations (entreprises, associations,...) et de particuliers.



Les différentes possibilités de suivre cette formation :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL

Financement et coût : (Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Intra financement collectivité :

Si vous souhaitez, programmer cette session en intra, sur le budget formation de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Pour une formation de 3, 5 h en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):

- Moins de 2 000 habitants 1500 euros TTC
- De 2 000 à 5 000 habitants 1700 euros TTC
- Plus de 5 000 habitants 1900 euros TTC

Intra : financement DIF ELU :

Si vous souhaitez programmer cette session en intra, le tarif est le suivant :

Le coût par personne facturé à la caisse des dépôts est de : **240 € TTC si DIF ELU**

Nombre maximum de participants par session de formation :

Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux DIF ELU est fixé à 15 personnes.

Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>

Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation

Le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.

Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Courriel : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr